



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chômage

Question écrite n° 64185

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur le chômage dans le Tarn. Il lui demande de lui préciser l'évolution du chômage par catégorie et par bassin d'emploi depuis cinq ans.

Texte de la réponse

Le chômage au sens du bureau international du travail (BIT) constitue l'indicateur de référence pour l'analyse du chômage. La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente. Certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi. Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent affecter le nombre de demandeurs d'emploi (modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi, etc). Après une hausse quasiment continue entre le premier trimestre 2005 (9,2 %) et le troisième trimestre 2006 (10,2 %), le taux de chômage localisé dans le Tarn a diminué entre le troisième trimestre 2006 et le premier trimestre 2008 passant de 10,3 % à 8,5 % (tableau). Ensuite, il a augmenté depuis le début de l'année 2008 pour atteindre 10,4 % au troisième trimestre 2009, conséquence du retournement conjoncturel survenu en 2008. Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Effectué conjointement par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et les services statistiques du ministère en charge du travail, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement. Les déplacements domicile-travail constituent la variable de base pour la détermination de ce zonage. Le découpage respecte nécessairement les limites régionales, et le plus souvent les limites cantonales (et donc a fortiori départementales). Sur les trois zones d'emploi que comporte le département du Tarn, deux ne dépassent pas les limites départementales : Albi-Carmaux et Castres-Mazamet. La zone d'emploi de Toulouse est à cheval sur la Haute-Garonne, le Tarn, le Gers et l'Ariège. Les taux de chômage des zones d'emploi de Castres-Mazamet et d'Albi-Carmaux ont connu des évolutions similaires, entre le premier trimestre 2005 et le deuxième trimestre 2008 c'est-à-dire une augmentation jusqu'au premier trimestre 2006 et ensuite une baisse régulière jusqu'au premier trimestre 2008. À partir du deuxième trimestre 2008, les taux augmentent pour atteindre au troisième trimestre 2009, 10,3 % pour Albi-Carmaux et 10,4 % pour Castres-Mazamet. Ce rapprochement est dû à la baisse du taux de chômage dans la zone de Castres-Mazamet entre les deuxième et troisième trimestre 2009, alors qu'il était supérieur durant toute la période précédente à celui d'Albi-Carmaux. Le taux de chômage de la zone d'emploi de Toulouse, très proche de celui du département du Tarn jusqu'au troisième trimestre 2005 (9,7 %) a ensuite diminué très fortement pour atteindre 7,4 % au premier trimestre 2008. Au deuxième trimestre 2008, le taux augmente jusqu'à retrouver au troisième trimestre 2009 le niveau enregistré au premier trimestre 2005 (9,2 %).

Demandeurs d'emploi par catégorie

CATÉGORIE	DEMANDEURS D'EMPLOI	VARIATION
	Décembre	Décembre/décembre

2005	2006	2007	2008	2009	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	
A	15 340	14 340	12 770	14 300	15 620	- 6,5	- 10,9	12,0	9,2
B	3 820	3 560	3 350	3 420	3 580	- 6,8	- 5,9	2,1	4,7
C	4 190	4 110	4 170	4 050	4 970	- 1,9	1,5	- 2,9	22,7
A, B et C	23 350	22 010	20 290	21 770	24 170	- 5,7	- 7,8	7,3	11,0
D	1 570	1 310	1 230	1 390	1 430	- 16,6	- 6,1	13,0	2,9
E	1 540	1 560	1 800	1 950	2 380	1,3	15,4	8,3	22,1
A, B, C, D et E	26 460	24 880	23 320	25 110	27 980	- 6,0	- 6,3	7,7	11,4

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64185

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11062

Réponse publiée le : 30 mars 2010, page 3667